

On a tous une bonne raison, de se faire remplacer.

Les raisons de se faire remplacer sont nombreuses. Que ce soit pour des raisons familiales, professionnelles ou de santé ; des circonstances heureuses ou malheureuses, votre exploitation agricole ne peut se permettre votre absence, ou celle d'un salarié, même de courte durée.

Elioreso-GE propose de vous trouver un ou plusieurs agents de remplacement(h/f) parmi ses salariés qualifiés et évalués(h/f).

Après un premier contact permettant le passage des consignes nécessaires à la bonne marche de votre exploitation, l'agent de remplacement réalisera l'ensemble des tâches qui lui auront été confiées.

Se faire remplacer,

pour quel(s) motif(s)?

-0	MALADIE / ACCIDENT / DÉCÈS	- page 3
-6	MATERNITÉ / PATERNITÉ / ADOPTION	- page 6
	FORMATION	- page 7
	RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET SYNDICALE —	- page 8
	VACANCES / TEMPS LIBRE —	- page 9
	REMPLACEMENT D'UN(E) SALARIÉ(E)	- page 10

MALADIE / ACCIDENT / DÉCÈS



? Les questions à se poser.

- Vous avez un problème de santé, comment avez-vous prévu de vous organiser?
- A combien estimez-vous votre temps de travail journalier?
- D'après vous, combien coûte une journée de remplacement ?
- De quel montant d'indemnités journalières avez-vous besoin?
- Si un remplaçant devait venir, combien d'heures de travail lui confieriez-vous?

C bon à savoir!

Pour un futur remplacement, il est important d'être bien assuré!

Questions à poser à mon assureur :

- le niveau des indemnités journalières (IJ)
- le délai de carence
- le taux de cotisation
- la durée d'indemnisation



Pour tout arrêt transmis à la MSA, vous percevez une IJ qui réduira le reste à charge :

du 4^{ème} au 28^{ème} jour : 22,95 €/jour
à partir du 29^{ème} jour : 30.61 €/jour

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.



👉 bien vu les avantages !

Une réponse collective existe, le contrat «groupe» de Groupama.

- Négociation tous les ans pour + de 1 000 agriculteurs, par des agriculteurs.
- Pas d'avance de trésorerie : tiers payant.
- Exonération du profil de santé lors de la souscription du contrat la 1^{ère} année de votre installation.
- Chèque remplacement de 500 € à la souscription.
- 4 jours de franchise seulement.







MATERNITÉ / PATERNITÉ / ADOPTION



? Combien va me coûter mon remplacement?

	l ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	Reste à charge pour 7 heures
Maternité	16 semaines (6 sem. avant la date présumée de l'accouchement et 10 sem. après) + 2 semaines pathologiques si besoin	26 semaines + 2 semaines pathologiques si besoin	0,00€
Paternité	25 jours à prendre dans les 6 mois qui suivent la naissance avec possibilité de découper le remplacement en 2 ou 3 périodes, d'au moins 5 jours chacune, dont 7 jours obligatoires dès la naissance.		12,08 €
Adoption	16 semaines à compter de la date d'arrivée de l'enfant au foyer ou dans les 7 jours qui précèdent	18 semaines à compter de la date d'arrivée de l'enfants au foyer ou dans les 7 jours qui précèdent	0,00€

C bon à savoir!

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.

La demande de congés est à formuler à la MSA au minimum 1 mois avant le début du remplacement, soit 30 jours précédent : l'interruption d'activité (pour la maternité) / la naissance (pour la paternité).

34 semaines de congé maternité pour les jumeaux.

46 semaines de congé maternité pour triplés ou plus.

- 32 jours de congé paternité si naissance multiple.
- 30 jours supplémentaires de congé paternité en cas d'hospitalisation immédiate du nouveau-né.

22 semaines en cas d'adoption multiple.

Si partage entre les 2 parents, le congé est majoré de :

- 25 jours calendaires en cas d'adoption simple,
- 32 jours calendaires en cas d'adoption multiple.

4

bien vu les avantages!

Pour les congés maternités, et en amont du remplacement, il est proposé un accompagnement individualisé réalisé par une conseillère sur l'exploitation afin d'accompagner la maman dans les formalités administratives.



FORMATION



? Combien va me coûter mon remplacement?

	Nombre de jours /personne/an	Reste à charge pour 7h	
	FORMATION AIDÉE		
Jusqu'à 40 ans	30 jours	/.11E & + FDM*	
Pour les plus de 40 ans	20 jours	- 41,15 € + FDM*	
	FORMATION NON AIDÉE		

153,65 € + FDM*

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.

C bon à savoir!

Formation éligible au tarif aidé : l'aide au remplacement ne concerne que les formations ayant un lien avec le programme de développement agricole :

- 1. Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques
- 2. Renouvellement des générations, qualité de vie au travail
- 3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone
- 4. Autonomie protéique et azotée
- 5. Agrobiodiversité
- 6. Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique
- 7. Gestion intégrée de la santé animale et végétale
- 8. Bien-être animal
- 9. Levier du numérique

Attestation sur l'honneur obligatoire pour justifier du tarif aidé.

bien vu les avantages!

Vous pouvez vous faire remplacer le jour de votre absence ou dans les 3 mois qui suivent (sauf week-end et jours fériés).

L'aide au remplacement formation est cumulable avec le crédit d'impôt formation dirigeant d'entreprise.









^{*}FDM: forfait déplacement mutualisé: 1 FDM = 1 aller/retour = 5€/déplacement.

^{**} Montant variable en fonction des mandats départementaux, régionaux ou nationaux.

RESP. PROFESSIONNELLE ET SYNDICALE



? Combien va me coûter mon remplacement?

	Nombre de jours /personne/an	Reste à charge pour 7h	
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE AIDÉE			
Jusqu'à 40 ans	50 jours	41,15 € + FDM*	
Pour les plus de 40 ans	40 jours	41,13 € + FDIVI	

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE NON AIDÉE

153,65 € + FDM*

MANDAT SYNDICAL

Durée et aide fixées par le syndicat national, régional et départemental

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.



Mandat professionnel éligible :

- est concerné(e) tout(e) agriculteur(trice) mandaté(e) par une organisation agricole départementale ayant un lien direct avec le programme régional de développement Agricole.
- les réunions ayant pour thème le développement agricole et rural organisées par téléphone ou visio-conférence sont éligibles à la subvention Cas-DAR

Mandat syndical:

Les réunions répondant à la définition du mandat syndical organisées par les syndicats par téléphone ou visio-conférence sont éligibles à la subvention mandat syndical.

Document à fournir :

Attestation sur l'honneur obligatoire pour justifier du tarif aidé.

bien vu les avantages!

Vous pouvez vous faire remplacer le jour de votre absence ou dans les 3 mois qui suivent (sauf week-end end et jours fériés).







^{*}FDM: forfait déplacement mutualisé: 1 FDM = 1 aller/retour = 5€/déplacement.

^{**} Montant variable en fonction des mandats départementaux, régionaux ou nationaux.

VACANCES / TEMPS LIBRE



? Combien va me coûter mon remplacement?

Coût	Coût journalier
pour l heure	pour 7 heures
21,95 € + FDM*	153,65 € + FDM*

*FDM : forfait déplacement mutualisé : 1 FDM = 1 aller/retour = 5€/déplacement

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.



Pour mes congés du 1^{er} Juin au 30 Septembre, je réserve avant début mai.

Pour les week-end, jours fériés, vacances scolaires et vacances réservées (1er Juin au 30 Septembre), il est accepté une dérogation à la garantie temps plein.

A noter : il est toujours plus facile de répondre positivement à une demande sur les périodes creuses et si le temps plein est garanti pour le salarié.



Crédit d'impôt pour congés avec une prise en charge de 50 % du montant de votre facture, dans la limite de 14 jours par an (transparence GAEC, dans la limite de 4 associés pour un GAEC).









REMPLACEMENT D'UN(E) SALARIÉ(E)



? Combien va me coûter mon remplacement?

Coût	Coût journalier
pour l heure	pour 7 heures
21,95 € + FDM*	153,65 € + FDM*

*FDM : forfait déplacement mutualisé : 1 FDM = 1 aller/retour = 5€/déplacement

NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS PRÉCIS.



Réactivité.

Adaptabilité rapide des salariés(h/f).

Il est toujours plus facile de répondre positivement à une demande si elle est anticipée (dans la mesure du possible).

Une plateforme unique dédiée à l'emploi et à la formation en agriculture!



www.elioreso.com

Standard: 02 41 96 76 90 / elioreso@elioreso.com

Elioreso, 14 av. Jean Joxé - 49100 Angers Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Suivez-nous:







Accès directs:



Pôle conseil & recrutement : 02 41 96 76 47 / recrutement@elioreso.com



Pôle formation: 02 41 96 77 41 / formation@elioreso.com

 $\mathbf{www.elioreso.com/elioreso-formation}_{\begin{subarray}{c} \mathbf{kindirect} \end{subarray}}$

